

ARRETE N° 2025-161 /RH  
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU  
GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE AU  
TITRE DE L'ANNEE 2024 AU CHOIX

Le Maire de la Commune du GOSIER,

- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le décret 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux ;  
**Vu** la délibération CM -2017-5S-DRH-88 en date du 03 octobre 2017 relative à la fixation des taux de promotion d'avancement de grade ;  
**Vu** l'arrêté n°2021-1874/RH portant établissement des lignes directrices de gestion ;

**Considérant** que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

**ARRETE :**

**Article 1:** Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade de d'adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe au choix est fixé comme suit:

Ordre	Nom et Prénom de l'agent	Grade de l'agent	Echelon	Date de Nomination
1	ROBERT Christophe	Adjoint d'animation principal 2cl	9	31/12/2024
2	CLAIRE Valérie	Adjoint d'animation principal 2cl	10	31/12/2024
3	BROSSEAU J-Luc	Adjoint d'animation principal 2cl	10	31/12/2024
4	GISORS Bruno	Adjoint d'animation principal 2cl	09	31/12/2024
5	KANDO-LEWIS Rosemonde	Adjoint d'animation principal 2cl	08	31/12/2024

INSCRITS	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMME
9	5	4

	FEMMES	HOMMES
PROMOUVABLES	5	4
PROMUS	2	3

**Article 2 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie du Gosier est chargée de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié à :

- Madame la Présidente du centre de gestion de Guadeloupe
- Madame le Receveur Percepteur de Sainte-Anne
- Et transcrit sur le registre à ce destiné.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Gosier le

14 FEV. 2025

Le Maire,

Liliane MONTOUT

ARRETE N° 2025-160 /RH  
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU  
GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE  
AU TITRE DE L'ANNEE 2024 AU CHOIX

Le Maire de la Commune du GOSIER,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le décret 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ;  
Vu la délibération CM -2017-5S-DRH-88 en date du 03 octobre 2017 relative à la fixation des taux de promotion d'avancement de grade ;  
Vu l'arrêté n°2021-1874/RH portant établissement des lignes directrices de gestion ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE :

**Article 1:** Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade de d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe au choix est fixé comme suit:

Ordre	Nom et Prénom de l'agent	Grade de l'agent	Echelon	Mode d'accès	Date de Nomination
1	MERI Christiane	Adjoint administratif	8	Au choix	31/12/2024
2	CANIQUE Mylène	Adjoint administratif	7	Au choix	31/12/2024
3	VINCENT Mirella	Adjoint administratif	7	Au choix	31/12/2024
4	MOULIN Sylvie	Adjoint administratif	8	Au choix	31/12/2024
5	ROSIER Lydia	Adjoint administratif	8	Au choix	31/12/2024

INSCRITS	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES
8	8	0

	FEMMES	HOMMES
PROMOUVABLES	8	0
PROMUS	5	0

**Article 2 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie du Gosier est chargée de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié à :

- Madame la Présidente du centre de gestion de Guadeloupe
- Madame le Receveur Percepteur de Sainte-Anne
- Et transcrit sur le registre à ce destiné.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



14 FEV. 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE N° 2025-159/RH

ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE  
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE AU TITRE DE  
L'ANNEE 2024 AU CHOIX

**Le Maire de la Commune du GOSIER,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le décret 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ;

**Vu** la délibération CM -2017-5S-DRH-88 en date du 03 octobre 2017 relative à la fixation des taux de promotion d'avancement de grade ;

**Vu** l'arrêté n°2021-1874/RH portant établissement des lignes directrices de gestion ;

**Considérant** que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

**ARRETE :**

**Article 1:** Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade de d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe au choix est fixé comme suit:

Ordre	Nom et Prénom de l'agent	Grade de l'agent	Echelon	Mode d'accès	Date de Nomination
1	NIVELLE Nadia	Adjoint administratif principal 2cl	8	Au choix	31/12/2024
2	CHAMPARE Alin	Adjoint administratif principal 2cl	10	Au choix	31/12/2024
3	CELINI Dominique	Adjoint administratif principal 2cl	9	Au choix	31/12/2024
4	MARTIAL Arista	Adjoint administratif principal 2cl	9	Au choix	31/12/2024
5	SOUDAN Ingrid	Adjoint administratif principal 2cl	7	Au choix	31/12/2024
6	DIOMAR Marthe	Adjoint administratif principal 2cl	6	Au choix	31/12/2024
7	JOVIAL Line	Adjoint administratif principal 2cl	9	Au choix	31/12/2024
8	SILVESTRE Sara	Adjoint administratif principal 2cl	9	Au choix	31/12/2024
9	ALPHONSE Régine	Adjoint administratif principal 2cl	9	Au choix	31/12/2024
10	ADELAIDE Annick	Adjoint administratif principal 2cl	9	Au choix	31/12/2024
11	BOISDUR Caroline	Adjoint administratif principal 2cl	8	Au choix	31/12/2024
12	LOLLIA Irène	Adjoint administratif principal 2cl	9	Au choix	31/12/2024
13	MOLIA-MANLIUS Juliette	Adjoint administratif principal 2cl	10	Au choix	31/12/2024
14	NOEL-AUGUSTIN	Adjoint administratif principal 2cl	8	Au choix	31/12/2024

INSCRITS	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES
23	22	1

	FEMMES	HOMMES
PROMOUVABLES	20	3
PROMUS	13	1

**Article 2 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie du Gosier est chargée de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié à :

- Madame la Présidente du centre de gestion de Guadeloupe
- Madame le Receveur Percepteur de Sainte-Anne
- Et transcrit sur le registre à ce destiné.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



**ARRETE N° 2025-158 /RH**  
**ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE**  
**D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE AU TITRE DE**  
**L'ANNEE 2024 AU CHOIX**

**Le Maire de la Commune du GOSIER,**

- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ;  
**Vu** la délibération CM -2017-5S-DRH-88 en date du 03 octobre 2017 relative à la fixation des taux de promotion d'avancement de grade ;  
**Vu** l'arrêté n°2021-1874/RH portant établissement des lignes directrices de gestion ;

**Considérant** que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

**ARRETE :**

**Article 1:** Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade de d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe au choix est fixé comme suit :

Ordre	Nom et Prénom de l'agent	Grade de l'agent	Echel on	Mode d'accès	Date de Nomination
1	FRAGER Jean-luc	Adjoint technique Pal 2cl	8	Au choix	31/12/2024
2	LUCE Jeanne-Marie	Adjoint technique Pal 2cl	9	Au Choix	31/12/2024
3	MOUTOUSSAMY Marie-Annick	Adjoint technique Pal 2cl	9	Au choix	31/12/2024
4	NICOLAO Francelyse	Adjoint technique Pal 2cl	8	Au choix	31/12/2024
5	MONNEROT Victoire	Adjoint technique Pal 2cl	9	Au choix	31/12/2024
6	MOULIN Marie-Claire	Adjoint technique Pal 2cl	8	Au choix	31/12/2024
7	ANDRELAN Nicole	Adjoint technique Pal 2cl	8	Au Choix	31/12/2024
8	DAMO Emilie	Adjoint technique Pal 2cl	9	Au choix	31/12/2024
9	GUILLAUME Georgette	Adjoint technique Pal 2cl	9	Au choix	31/12/2024
10	SEBASTIEN Viviane	Adjoint technique Pal 2cl	9	Au choix	31/12/2024
11	ALEXANDRE Christian	Adjoint technique Pal 2cl	8	Au choix	31/12/2024

INSCRITS	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES
24	13	11

	FEMMES	HOMMES
PROMOUVABLES	13	11
PROMUS	9	2

**Article 2 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie du Gosier est chargée de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié à :

- Madame la Présidente du centre de gestion de Guadeloupe
- Madame le Receveur Percepteur de Sainte-Anne
- Et transcrit sur le registre à ce destiné.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



14 FEV. 2025

**ARRETE N° 2025-158/RH**  
**ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU**  
**GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE AU**  
**TITRE DE L'ANNEE 2024 AU CHOIX**

**Le Maire de la Commune du GOSIER,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ;

**Vu** la délibération CM -2017-5S-DRH-88 en date du 03 octobre 2017 relative à la fixation des taux de promotion d'avancement de grade ;

**Vu** l'arrêté n°2021-1874/RH portant établissement des lignes directrices de gestion ;

**Considérant** que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

**ARRETE :**

**Article 1:** Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade de d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe au choix est fixé comme suit :

Ordre	Nom et Prénom de l'agent	Grade de l'agent	Echelon	Mode d'accès	Date de Nomination
1	MARIE-JOSEPH Steeven	Adjoint technique	7	Au choix	31/12/2024
2	COTELLON Sylvie	Adjoint technique	7	Au Choix	31/12/2024
3	GALIN MATHIAS Brigitte	Adjoint technique	8	Au choix	31/12/2024
4	GUILLIOD Evelyne	Adjoint technique	7	Au choix	31/12/2024
5	NEGRIT Chantale	Adjoint technique	10	Au choix	31/12/2024
6	CHRISTOPHE Andy	Adjoint technique	08	Au choix	31/12/2024
7	BOUGOUNEAU Judith	Adjoint technique	08	Au Choix	31/12/2024
8	DIEPPOIS Martine	Adjoint technique	7	Au choix	31/12/2024
9	LAURENT Thierry	Adjoint technique	7	Au choix	31/12/2024
10	DUFAIT-MIATH Dylan	Adjoint technique	7	Au choix	31/12/2024

INSCRITS	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES
25	11	14

	FEMMES	HOMMES
PROMOUVABLES	11	14
PROMUS	6	4

**Article 2 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie du Gosier est chargée de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié à :

- Madame la Présidente du centre de gestion de Guadeloupe
- Madame le Receveur Percepteur de Sainte-Anne
- Et transcrit sur le registre à ce destiné.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



14 FEV. 2025

ARRETE N° 2025-1571RH  
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU  
GRADE DE BRIGADIER CHEF PRINCIPAL AU TITRE DE  
L'ANNEE 2024 AU CHOIX

**Le Maire de la Commune du GOSIER,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emploi des agents de police;

**Vu** la délibération CM -2017-5S-DRH-88 en date du 03 octobre 2017 relative à la fixation des taux de promotion d'avancement de grade ;

**Vu** l'arrêté n°2021-1874/RH portant établissement des lignes directrices de gestion ;

**Vu** attestation délivrée par le CNFPT certifiant que l'intéressé a suivi la formation prévue par l'article L412-54 du code des communes (formation continue obligatoire)

**Considérant** que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

**ARRETE :**

**Article 1:** Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade de brigadier-chef principal au choix est fixé comme suit:

Ordre	Nom et Prénom de l'agent	Grade de l'agent	Echelon	Date de Nomination
1	ESNARD Joel	Brigadier	9	31/12/2024

INSCRITS	NOMBRE DE FEMME	NOMBRE D'HOMMES
4	0	4

	FEMME	HOMMES
PROMOUVABLES	0	4
PROMUS	0	1

**Article 2 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie du Gosier est chargée de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié à :

- Madame la Présidente du centre de gestion de Guadeloupe
- Madame le Receveur Percepteur de Sainte-Anne
- Et transcrit sur le registre à ce destiné.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Gosier le

14 FEV. 2025



**ARRETE N° 2025-156/RH**  
**ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU**  
**GRADE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL AU TITRE DE**  
**L'ANNEE 2024 AU CHOIX**

**Le Maire de la Commune du GOSIER,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le décret 2016-1382 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n°88-547 du 6 mai 1988, portant statut particulier des agents de maîtrise territoriaux ;

**Vu** la délibération CM -2017-5S-DRH-88 en date du 03 octobre 2017 relative à la fixation des taux de promotion d'avancement de grade ;

**Vu** l'arrêté n°2021-1874/RH portant établissement des lignes directrices de gestion ;

**Considérant** que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

**ARRETE :**

**Article 1:** Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal au choix est fixé comme suit:

Ordre	Nom et Prénom de l'agent	Grade de l'agent	Echelon	Date de Nomination
1	BERNARD René	Agent de maîtrise	9	31/12/2024
2	LUTIN Katia	Agent de maîtrise	9	31/12/2024
3	ANDREW John	Agent de maîtrise	7	31/12/2024
4	LAPIERRE DE MELINVILLE Olivia	Agent de maîtrise	8	31/12/2024
5	FARNOUX Constant	Agent de maîtrise	9	31/12/2024
6	LEBEAU-FRANC Patrick	Agent de maîtrise	8	31/12/2024
7	ASSOUAN Raoul	Agent de maîtrise	7	31/12/2024
8	JEANNE Jeanine	Agent de maîtrise	9	31/12/2024
9	NIQUE Elisabeth	Agent de maîtrise	9	31/12/2024
10	LAURENT Corinne	Agent de maîtrise	8	31/12/2024
11	MONTOUT Tony	Agent de maîtrise	8	31/12/2024

INSCRITS	NOMBRE DE FEMME	NOMBRE D'HOMME
27	19	8

	FEMME	HOMMES
PROMOUVABLES	19	8
PROMUS	5	6

**Article 2 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie du Gosier est chargée de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié à :

- Madame la Présidente du centre de gestion de Guadeloupe
- Madame le Receveur Percepteur de Sainte-Anne
- Et transcrit sur le registre à ce destiné.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



14 FEV. 2025

ARRETE N° 2025-AS5, RH  
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU  
GRADE D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE AU TITRE  
DE L'ANNEE 2024 AU CHOIX

Le Maire de la Commune du GOSIER,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret 92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux ;

Vu la délibération CM -2017-5S-DRH-88 en date du 03 octobre 2017 relative à la fixation des taux de promotion d'avancement de grade ;

Vu l'arrêté n°2021-1874/RH portant établissement des lignes directrices de gestion ;

**Considérant** que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

**ARRETE :**

**Article 1:** Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'agent social principal 1<sup>ère</sup> classe au choix est fixé comme suit:

Ordre	Nom et Prénom de l'agent	Grade de l'agent	Echelon	Date de Nomination
1	BERTHELOT Catherine	Agent social principal 2cl	9	31/12/2024

INSCRITS	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES
2	2	0

	FEMMES	HOMME
PROMOUVABLES	2	0
PROMUS	1	0

**Article 2 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie du Gosier est chargée de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié à :

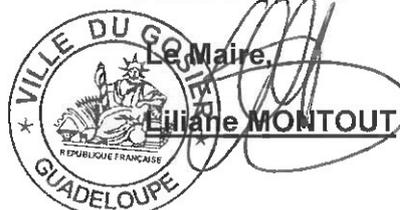
- Madame la Présidente du centre de gestion de Guadeloupe
- Madame le Receveur Percepteur de Sainte-Anne
- Et transcrit sur le registre à ce destiné.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Gosier le

14 FEV. 2025



ARRETE N° 2025-154 RH  
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU  
GRADE D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE  
AU TITRE DE L'ANNEE 2024 AU CHOIX

Le Maire de la Commune du GOSIER,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret 2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine ;

Vu la délibération CM -2017-5S-DRH-88 en date du 03 octobre 2017 relative à la fixation des taux de promotion d'avancement de grade ;

Vu l'arrêté n°2021-1874/RH portant établissement des lignes directrices de gestion ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE :

**Article 1:** Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade de d'adjoint du patrimoine principal 1<sup>ère</sup> classe au choix est fixé comme suit:

Ordre	Nom et Prénom de l'agent	Grade de l'agent	Echelon	Date de Nomination
1	LAURENT Mireille	Adjoint du patrimoine principal 2cl	9	31/12/2024
2	BARDU Stélla	Adjoint du patrimoine principal 2cl	8	31/12/2024
3	MATHIAS GOSSEC Corinne	Adjoint du patrimoine principal 2cl	8	31/12/2024

INSCRITS	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMME
5	5	0

	FEMMES	HOMME
PROMOUVABLES	5	0
PROMUS	3	0

**Article 2 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie du Gosier est chargée de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié à :

- Madame la Présidente du centre de gestion de Guadeloupe
- Madame le Receveur Percepteur de Sainte-Anne
- Et transcrit sur le registre à ce destiné.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



14 FEV. 2025

ARRETE N°2025-153/ RH  
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU  
GRADE DE REDACTEUR PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE AU TITRE  
DE L'ANNEE 2024 AU CHOIX

Le Maire de la Commune du GOSIER,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier des rédacteurs territoriaux;

Vu le décret n° 2023-927 du 7 octobre 2023 relatif à l'avancement de grade dans les cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale et le corps des chefs de service de police municipale de Paris et aux règles de classement de certains fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale

Vu la délibération CM -2017-5S-DRH-88 en date du 03 octobre 2017 relative à la fixation des taux de promotion d'avancement de grade ;

Vu l'arrêté n°2021-1874/RH portant établissement des lignes directrices de gestion ;

**Considérant** que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours

**ARRETE :**

**Article 1:** Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade de rédacteur principal 1cl classe au choix est fixé comme suit:

Ordre	Nom et Prénom de l'agent	Grade de l'agent	Echelon	Mode d'accès	Date de Nomination
1	GALVANI Sophie	Rédacteur principal 2cl	8	Au choix	31/12/2024

INSCRITS	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMME
2	2	0

	FEMMES	HOMME
PROMOUVABLES	2	0
PROMUS	1	0

**Article 2 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie du Gosier est chargée de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié à :

- Madame la Présidente du centre de gestion de Guadeloupe
- Madame le Receveur Percepteur de Sainte-Anne
- Et transcrit sur le registre à ce destiné.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



14 FEV. 2025

ARRETE N° 3025/152 /RH  
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU  
GRADE ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE  
PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2024 AU  
CHOIX

Le Maire de la Commune du GOSIER,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Vu le décret n° 2023-927 du 7 octobre 2023 relatif à l'avancement de grade dans les cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale et le corps des chefs de service de police municipale de Paris et aux règles de classement de certains fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale

Vu la délibération CM -2017-5S-DRH-88 en date du 03 octobre 2017 relative à la fixation des taux de promotion d'avancement de grade ;

Vu l'arrêté n°2021-1874/RH portant établissement des lignes directrices de gestion ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours

ARRETE :

**Article 1:** Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine 1cl classe au choix est fixé comme suit:

Ordre	Nom et Prénom de l'agent	Grade de l'agent	Echelon	Mode d'accès	Date de Nomination
1	DONDIN Annie-Marie	Assistant de conservation du patrimoine 2cl	8	Au choix	31/12/2024

INSCRITS	NOMBRE DE FEMME	NOMBRE D'HOMME
1	1	0

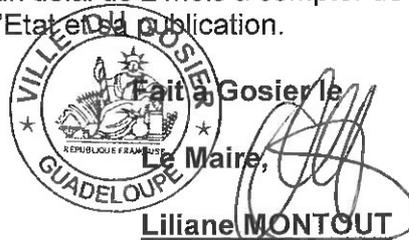
	FEMME	HOMME
PROMOUVABLES	1	0
PROMUS	1	0

**Article 2 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie du Gosier est chargée de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié à :

- Madame la Présidente du centre de gestion de Guadeloupe
- Madame le Receveur Percepteur de Sainte-Anne
- Et transcrit sur le registre à ce destiné.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat en la publication.



14 FEV. 2025